



**Mesdames et Messieurs
Les Conseillers municipaux**

Maîche, le 29 mai 2026,

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 4 du décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, vous êtes invité(e) à assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu :

**le vendredi 05 juin 2026 à 19h00
Salle du Conseil - Mairie de Maîche.**

Cette réunion, dont la date est impérative et définie par le décret précité, a pour objet d'élire les délégués titulaires et suppléants de la commune en vue des élections sénatoriales. Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre 2026 en préfecture de Besançon. Vous trouverez en pièce jointe l'arrêté préfectoral pris en date du 22 mai 2026.

Vous disposez de la faculté de donner pouvoir à un conseiller de votre choix en cas d'absence.

L'ordre du jour de cette séance est annexé à la présente convocation.

Comptant sur votre présence dont je vous remercie par avance, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,

Régis LIGIER



ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

AFFAIRES GÉNÉRALES

01 – Désignation des délégués et suppléants pour l'élection des sénateurs
